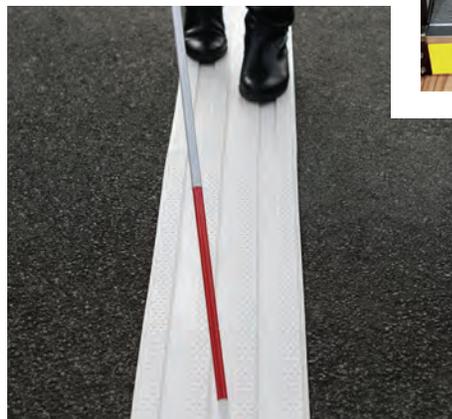
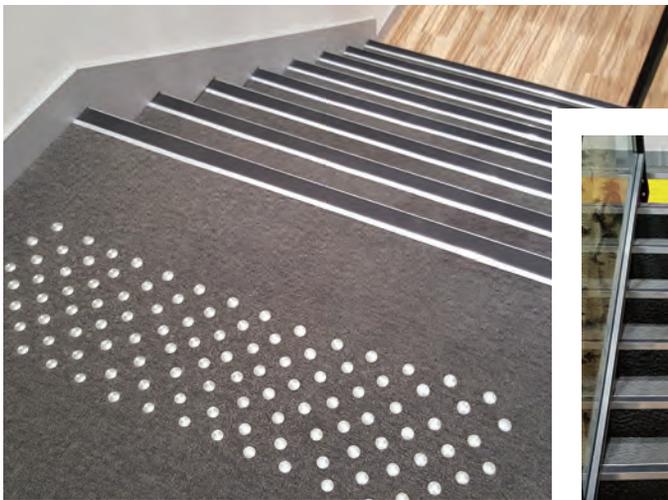


ACCESSIBILITÉ E.R.P. #3

Êtes-vous en conformité ?

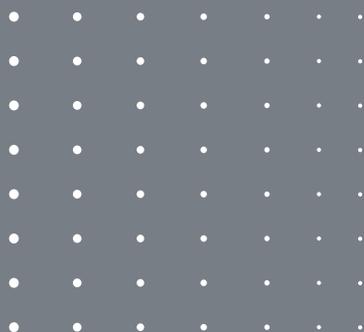


Vidéo Accessibilité
aux E.R.P.

Toutes les informations utiles pour
mettre les ERP en conformité avec
les normes en vigueur.

PRÉAMBULE

RÉGLEMENTATION



P.M.R.

PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE



1. QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Prise en compte de la déficience motrice

- Escaliers aménagés y compris dans les bâtiments équipés d'un ou plusieurs ascenseurs,
- Usage des portes (atteinte des poignées...) et des équipements des parties collectives et privatives,
- Les manœuvres d'1/2 tour dans les sanitaires, la mise en place d'un ascenseur...
- Définition de la manœuvre du fauteuil roulant, des espaces de repos et d'accès aux équipements,
- Amélioration des exigences de stationnement adapté (nombre, caractéristiques).



Prise en compte de la déficience visuelle

- Le guidage dans les déplacements,
- Les contrastes : pouvoir voir et pouvoir lire, repérer facilement les éventuels dangers,
- Le repérage : des bâtiments, des équipements, des obstacles des parties vitrées...
- La qualité de l'éclairage pour les équipements les cheminements ...

P.A.M.

PERSONNE AVEUGLE OU MALVOYANTE

Accessibilité

TOUS CONCERNÉS !

QUELS SONT LES PRINCIPES D'APPLICATION DE LA MISE EN CONFORMITÉ ?

- Pour tout type de handicap : moteur, auditif, visuel, mental, psychique, cognitif.
- Pour toute situation de handicap : personnes âgées, personnes avec problèmes de santé, personnes en situation de handicap, personnes avec charges, poussettes, etc.



Prise en compte de la déficience auditive

- La protection des piétons proches des lieux «véhicules»,
- Le repérage visuel du fonctionnement des gâches électriques,
- L'accueil et la communication visuelle en général,
- La qualité sonore pour la circulation dans les communes et dans les halls,
- La signalisation adaptée à la déficience auditive.



Prise en compte de la déficience intellectuelle

- Souvent, la plupart des améliorations et des normes concernant les déficiences sensorielles profitent à la déficience intellectuelle,
- Une signalisation adaptée : visible par tous, lisible pour tous et compréhensible par tous,
- La qualité de l'éclairage naturel ou (et) artificiel (son éclairage, son fonctionnement).



Personnes âgées, avec charges, poussettes

Les exigences sont également étendues à :

- Pouvoir se repérer, pouvoir communiquer,
- Les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments et leurs abords (cheminement, stationnement),
- Les revêtements de sols et des parois adaptés,
- Les équipements et mobiliers extérieurs et intérieurs pouvant être installés.



Soit

Quelques chiffres



60.000 PERSONNES SONT AVEUGLES



SONT CONCERNÉS : 2 000 000 E.R.P.

DEPUIS 2015,

Les responsables des ERP se sont engagés à déposer un AD'AP visant à programmer et à réaliser les travaux nécessaires de mises aux normes, afin de rendre leurs locaux accessibles aux personnes handicapées dans un délai établi, et ainsi être en conformité avec la loi (sauf en cas de dérogation).

DEPUIS LE 31/03/2019,

Les gestionnaires et propriétaires d'ERP doivent désormais déposer :

- des autorisations de travaux (AT) ou
- des permis de construire (PC) de conformité totale, et démarrer au plus tôt la réalisation des travaux.

ATTESTATION D'ACCESSIBILITÉ

Lorsqu'un établissement est aux normes, le propriétaire doit envoyer une attestation d'accessibilité : au préfet de département, à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'établissement.

Dans le cas des ERP de 5^e catégorie, une simple attestation sur l'honneur suffit.

Des auto-diagnostic existent pour savoir si l'ERP est conforme aux normes. Pour les établissements ayant fait l'objet d'un permis de construire, une attestation finale de vérification de l'accessibilité est obligatoire. Établie par un contrôleur technique (ou un architecte indépendant), elle doit être jointe à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

* Sources : enquête Insee HID et handicap.gouv.fr

VOTRE NOUVELLE OBLIGATION : LE REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Depuis le 30 septembre 2017, il est également obligatoire pour tous les ERP de constituer un registre public d'accessibilité. Il s'agit d'un document qui regroupe l'ensemble des dispositions prises par un établissement recevant du public concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite : accès au bâtiment, prestations fournies et formation du personnel.

Ce registre doit être mis en place par le responsable de l'ERP, sous format papier ou bien dématérialisé, par exemple avec notre registre d'accessibilité en ligne Handregistre.

AIDE FINANCIÈRE POUR ERP 5^e CATÉGORIE

Depuis le 02/023, les TPE et PME peuvent bénéficier d'une aide financière pour réaliser les travaux d'accessibilité dans leur E.R.P. de 5^e catégorie grâce au FOND TERRITORIAL D'ACCESSIBILITÉ de 300 000 000 €, soit :

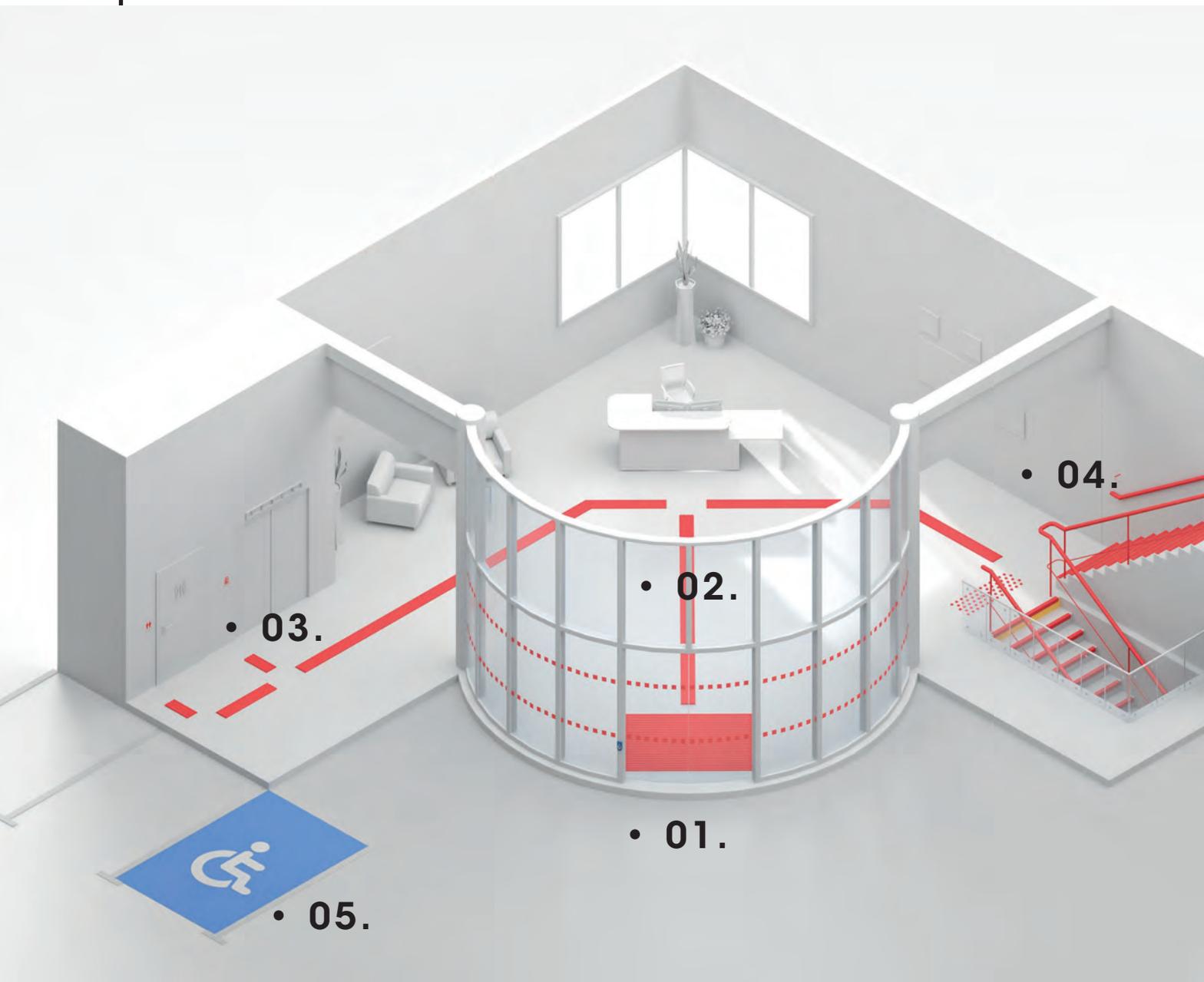
- 50 % des dépenses engagées par le propriétaire
- Plafond de 20 000 € pour les travaux
- Versement d'une avance de 30 %

+ de 1 000 000 E.R.P. ne sont pas accessibles encore dont 800 000 E.R.P. de 5^e catégorie*

* E.R.P. éligibles :

Magasins de vente, - Centre commerciaux, - Restaurants, bars, - Motels et pensions, - Administrations, - Banques, bureaux

SOMMAIRE



01

L'ACCÈS
AUX BÂTIMENTS



03

LE GUIDAGE
AU SOL



05

MARQUAGE
URBAIN



02

HALLS
D'ENTRÉE



04

ESCALIERS
ET VIGILANCE



ROMUS[®]

nous inventons vos solutions



TOUTES LES INFORMATIONS LÉGALES QUI VONT ÊTRE DÉTAILLÉES DANS CE FASCICULE SONT ISSUES DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS :

• CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE

- N° DGUHC 2007-53 du 30 Novembre 2007 décrivant les exigences techniques.

• 3 ARRÊTÉS CONSOLIDÉS LE 2/11/2017 :

- Arrêté du 8/12/2014 (E.R.P. et I.O.P. existants)

- Arrêté du 20/04/2017 (E.R.P. et I.O.P. neufs)

- Arrêté du 25/06/1980 (sécurité incendie en ERP)

• 3 NORMES ET BONNES PRATIQUES :

- AFNOR / NF P98-351 Août 2010 – Eveil à la vigilance -

Dimensions normées, positionnement de dalles podotactiles et par extension de clous podotactiles

- AFNOR / NF P98-352 Juillet 2014 - Cheminements ; Bandes de guidage tactiles

Dimensions normées et positionnement.

- AFNOR / BP P96-104 Janvier 2014 - Signalétique de repérage et d'orientation

Couleurs de contraste et panneaux relief braille

Pour une information complète et plus précise, consulter :

www.accessibilite-batiment.fr

www.afnor.org

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Définition des contrastes visuels

Pour faciliter l'éveil à la vigilance et l'orientation des PMR et PAM, les dalles et rails podotactiles devront être tactilement et visuellement contrastés de 70% par rapport à la couleur du support où ces dispositifs seront posés.

Le tableau ci-dessous fournit la valeur du contraste entre deux couleurs ainsi que l'interprétation qu'il faut en faire.

	BEIGE	BLANC	GRIS	NOIR	BRUN	ROSE	POURPRE	VERT	ORANGE	BLEU	JAUNE	ROUGE
ROUGE	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	0
JAUNE	14	16	73	89	80	58	75	76	52	79	0	
BLEU	75	82	21	47	7	50	17	12	56	0		
ORANGE	44	60	44	76	59	12	47	50	0			
VERT	72	80	11	53	18	43	6	0				
POURPRE	70	79	5	56	22	40	0					
ROSE	51	65	37	73	53	0						
BRUN	77	84	26	43	0							
NOIR	87	91	58	0								
GRIS	69	78	0									
BLANC	28	0										
BEIGE	0											

Contraste insuffisant

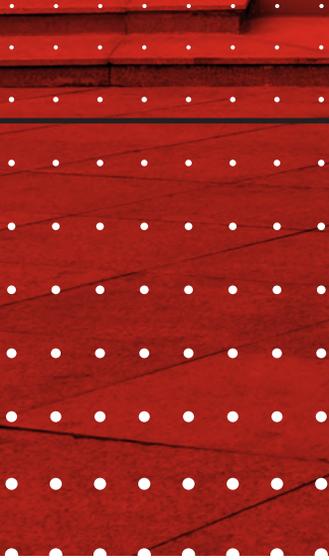
Contraste acceptable



L'offre des produits ROMUS proposés ci-après, pour la mise en conformité de l'Accessibilité des E.R.P, est conforme à l'ensemble de ces textes de loi.

01

l'accès AUX BÂTIMENTS



POURQUOI ?

Garantir l'égalité des chances est synonyme d'accessibilité totale des bâtiments recevant du public, ce qui commence par l'accès au bâtiment.

Garantir l'accès en toute autonomie des établissements recevant du public, c'est permettre à toute personne, quel que soit son handicap d'en atteindre l'entrée et de pénétrer à l'intérieur de l'établissement sans difficulté, sans rencontrer d'obstacle.

P.M.R.

(Personne à Mobilité Réduite)



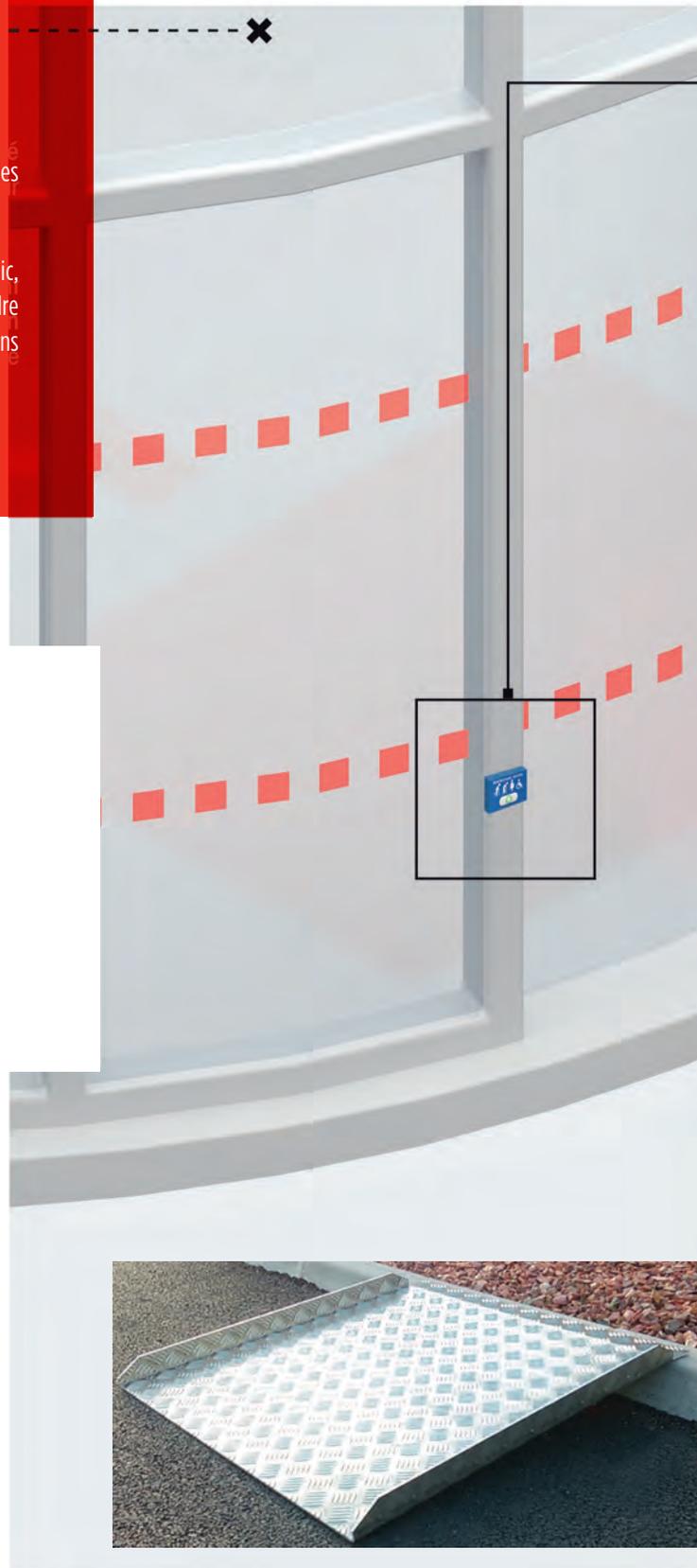
x

Principes d'application

Prise en compte de la différence motrice



Découvrez notre vidéo
sur l'accès aux bâtiments



BORNE D'APPEL

Pour pouvoir avertir de leur présence à l'entrée et de signaler leur besoin de rampe d'accès, il est nécessaire de mettre en place une borne d'appel.

① L'unité d'appel sera placée :

- À une **hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m**
- à **plus de 0,40 m** d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.

② Un **récepteur sonnette** amplifiée sera placé à l'accueil (portée 50 m)



REPÉRAGE VITRES

Les portes comportant une partie vitrée importante doivent être repérables ouvertes comme fermées à l'aide d'éléments visuellement contrastés qui peuvent être peints, collés, gravés ou incrustés dans les vitrages.

Il est recommandé de disposer les motifs à l'intérieur de **deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm**, situées respectivement à **1,10 m et 1,60 m de hauteur**.

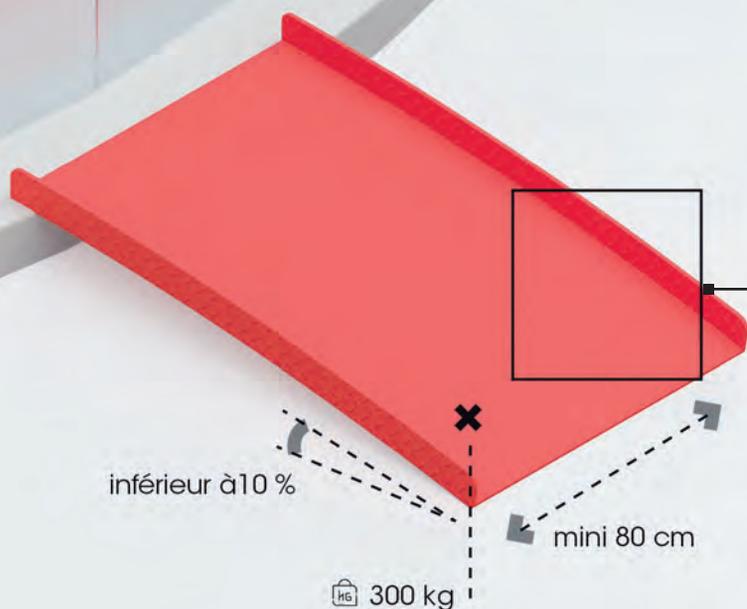
Arrêté 8/12/2014 art. 2 & 10
DTU 39 chap. 5

RAMPES D'ACCÈS

Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée un plan incliné sous forme de rampe d'accès permet de franchir l'obstacle.

- Supporter au minimum 300 kg
- Être suffisamment large pour un fauteuil roulant
- Être non glissante
- Être contrastée et opaque
- Avoir des bordures de sécurité

Arrêté 8/12/2014



× P.A.M.

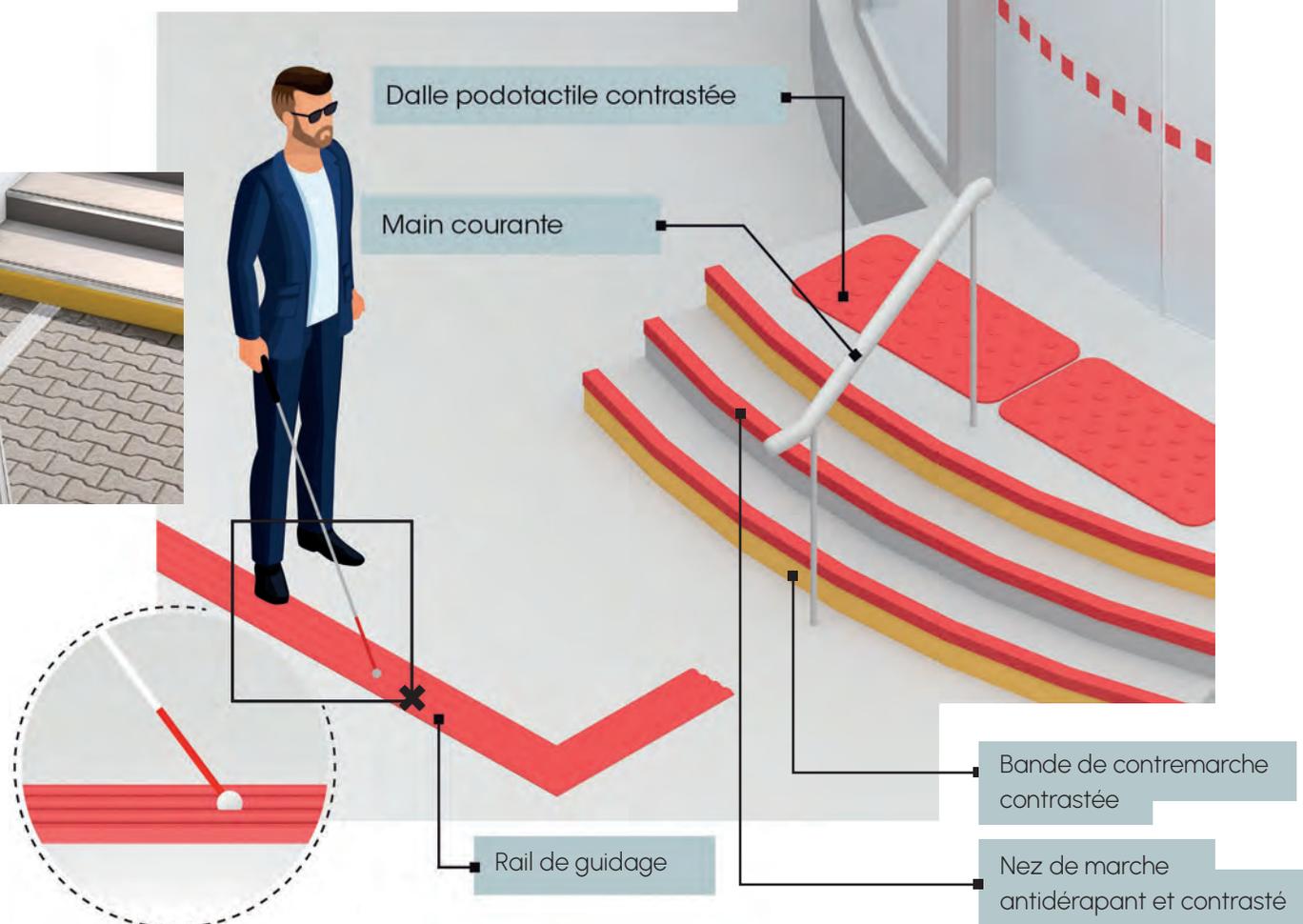
(Personne Aveugle ou Malvoyante)



Principes d'application

Prise en compte de la différence visuelle

- Pour faciliter l'orientation, le cheminement doit être :
 - **matérialisé par un rail de guidage**
 - **être visuellement et tactilement contrasté** (70% de différence entre le fond et le cheminement).
- Pour éveiller la vigilance à l'approche d'un escalier comprenant au moins 3 marches, plusieurs dispositifs sont à mettre en place :
 - Une main courante
 - Des dalles podotactiles contrastées
 - Des nez de marche antidérapants et contrastés
 - Des bandes de contremarche contrastées.





Rail podotactile



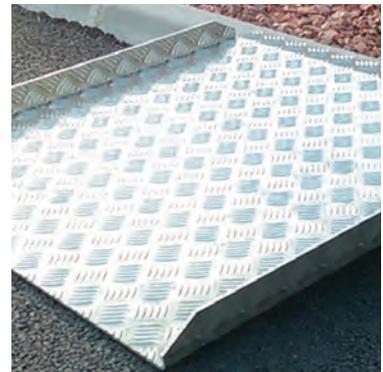
Bande de contremarche
Nez de marche
Dalle podotactile



Bande repérage vitre



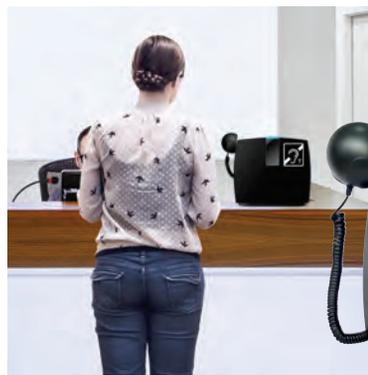
Borne d'appel



Rampe d'accès



Autres mini-rampes



Boucle magnétique



Découvrez notre catalogue
et l'ensemble de notre gamme
sur www.romusworld.com

L'ACCÈS

AUX BÂTIMENTS

VITROPHANIE - REPÉRAGE VITRES

Bande repérage «Vitreo» - Adhésive



Référence		Matière	Dimensions
16465	Uni	Translucide sablé Dépoli	10 m x 5 cm
16464	Uni	Blanc opaque	10 m x 5 cm

Bande repérage «Vitreo-BD» Adhésive



Référence		Matière	Dimensions
6411	Ronds	Blanc dépoli	10 m x 5 cm
6413	Rectangles	Blanc dépoli	10 m x 5 cm
6412	Rayé blanc	Blanc dépoli	10 m x 5 cm

RAMPE D'ACCÈS AMOVIBLE

Rampe «ROLLY» - Alu larmé



Référence	Charge maxi.	Hauteur	Dimensions	Poids
9059	300 kg	Hauteur à franchir : 10 cm avec pente de 10%	77 cm de largeur 100 cm de longueur	12 kg

Mini rampes caoutchouc «MRC»



Référence	Matière	Dimensions
2496	Caoutchouc	Ep 2 x l. 15 x L 90 cm
2497	Caoutchouc	Ep 3,2 x l. 20 x L 90 cm
2498	Caoutchouc	Ep 4 x l. 25 x L 90 cm
2499	Caoutchouc	Ep 6 x l. 30 x L 90 cm

Rampes pliantes «Shopyy»



Référence	Matière	Dimensions
9038	Fibre de verre	l 71 x H 8 à 12 cm x L 90 cm
9039	Fibre de verre	l 76 x H 11 à 16,5 cm x L 120 cm

Borne d'appel P.M.R. «BA-100»



Référence	Boucle magnétique «BM2»	Référence
19048		9047



Consulter notre catalogue général pour plus de détails sur nos produits sur www.romusworld.com

02X

x

halls
D'ENTRÉE

COMMENT SÉCURISER ?

Le hall d'entrée d'un immeuble contient différents composants qui, s'ils ne sont pas adaptés, peuvent devenir des obstacles dans la vie de tous les jours des personnes handicapées en fauteuil roulant.

Les revêtements de sol et les équipements situés sur le sol des cheminements sont sûrs et permettent une circulation aisée des personnes handicapées.



P.M.R.

(Personne à Mobilité Réduite)

x

Principes d'application

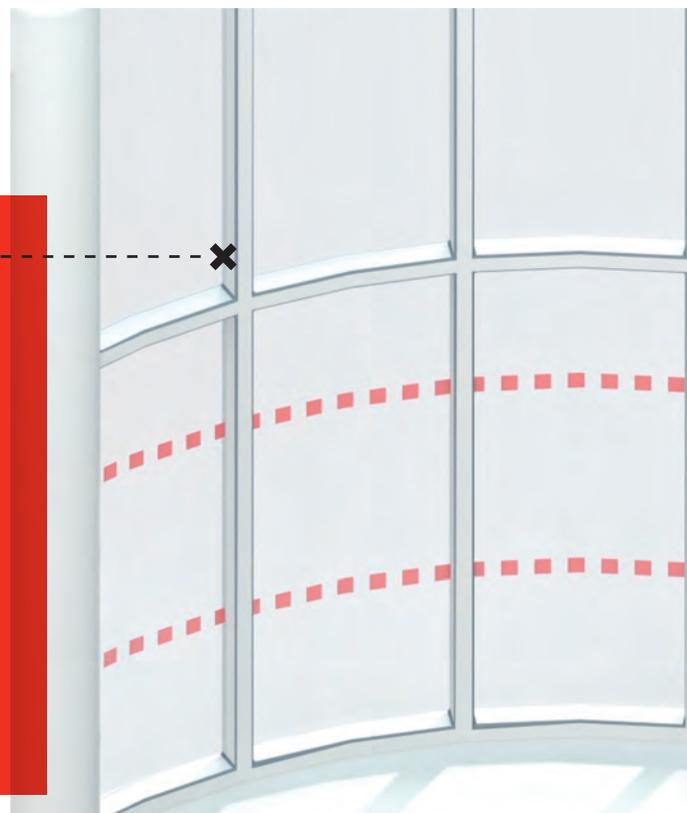
Prise en compte de la différence motrice

Les tapis de sol épais (type Coco) dans lesquels la roue d'un fauteuil roulant ou le pied d'une personne présentant des difficultés de déambulation peuvent s'enfoncer engendrent des situations de handicap, voire de danger. Ils sont donc à proscrire dans les circulations communes et doivent être remplacés par des équipements assurant la même fonction (essuyage des chaussures et des roues en cas d'intempéries, par exemple) mais qui ne présentent pas ces inconvénients.

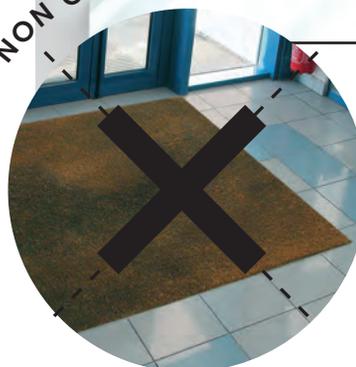
Les tapis ou grilles fixes ne doivent pas non plus présenter de trous ou de fentes ayant une largeur ou un diamètre supérieurs à 2 cm.

Qu'ils soient posés ou encastrés, les tapis fixes présentent la dureté nécessaire pour ne pas gêner la progression d'un fauteuil roulant et ne doivent pas créer de ressaut de plus de 2 cm.

Le sol est non meuble, non réfléchissant et sans obstacle à la roue.



NON CONFORME



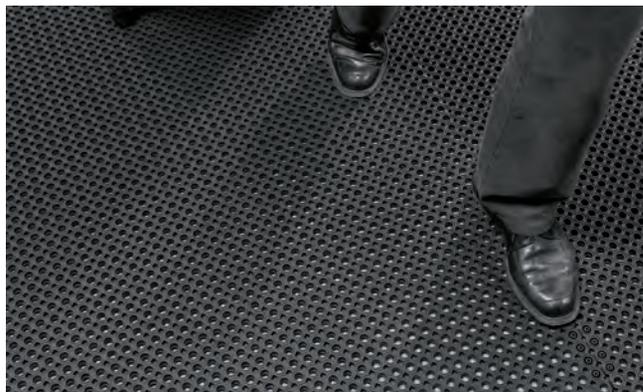
Découvrez notre vidéo sur les halls d'entrée



CE QUE DIT LA LOI

TAPIS D'ENTRÉE

- Dureté suffisante pour ne pas gêner la progression des fauteuils.
- Ne pas créer un ressaut > 2 cm.
- Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue.



HALLS D'ENTRÉE

TAPIS D'ENTRÉE



ROMAT Trafic : jusqu'à 500 passages / jour. Piétonnier



Fréquent



- Bâtiments résidentiels, petits immeubles de bureaux, petits magasins
- 3 épaisseurs : 12 mm 17mm 22mm
- Classement feu : Cfl-s1
- Insertion de tapis de boucle, polyamide et caoutchouc rayé.



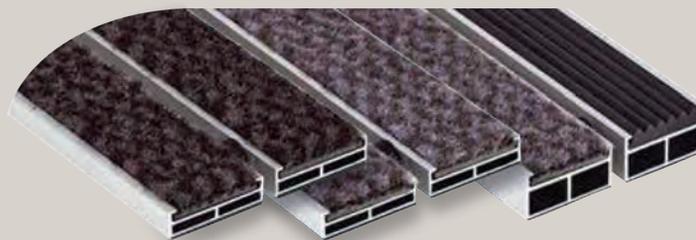
ROMAT GT Trafic : jusqu'à 2000 passages / jour. Piétonnier, chariots



Élevé



- Écoles, magasins, banques, cliniques...
- 3 épaisseurs : 12 mm 17mm 22mm
- Classement feu : Bfl-s1
- Insertion de tapis de boucle, polyamide et caoutchouc rayé.



ROMAT REVERSE Trafic : jusqu'à 5000 passages / jour. Piétonnier, chariots



Intensif



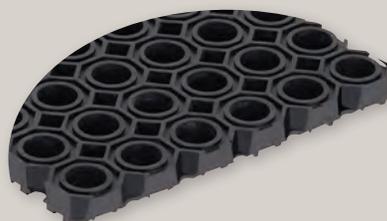
- Supermarchés, centres commerciaux, gares, hôpitaux
- 3 épaisseurs : 12 mm 18 mm
- Classement feu : Bfl-s1
- Bandes de caoutchouc avec fibres polyamides ou caoutchouc rayé.



CAILLEBOTIS CAOUTCHOUC NORMÉ Normé - Ep. 12.5 mm



Fréquent

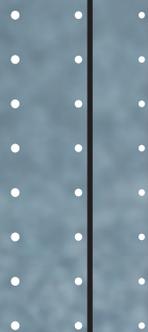


Consulter notre catalogue général
pour plus de détails sur nos produits
sur www.romusworld.com

03



Guidage ET CHEMINEMENT



POURQUOI ?

Les bandes d'aide à l'orientation (B.A.O) permettent aux personnes malvoyantes ou non voyantes de garder un axe de déplacement et les guider dans leurs déplacements.



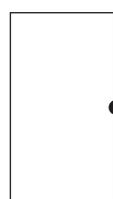
Principes de Guidage

1.

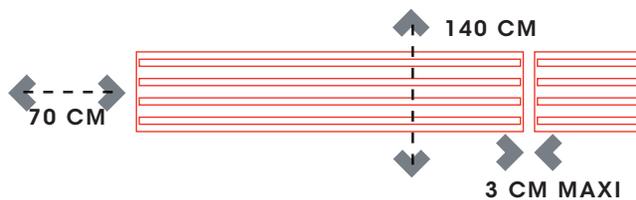
COMMENT METTRE EN PLACE LES DÉPARTS AVEC LES BANDES D'AIDE À L'ORIENTATION (B.A.O)

Pour permettre à la personne aveugle ou malvoyante de démarrer son cheminement, il faut lui signaler le début du dispositif qui :

- Commence à 70 cm après le franchissement du tapis ou de la porte d'entrée.
- Se pose :
 - en simple rail- 4 nervures
 - en double rail- 3 nervures (pour éviter les télescopages dans les grands E.R.P. (gares, aéroports...))
- Le rail doit être libre de tout obstacle sur une largeur mini de 1,40m

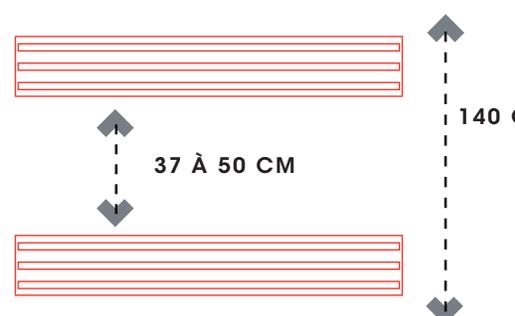


PORTE



L'IMPLANTATION DOIT PERMETTRE L'ÉCOULEMENT DES EAUX.

POSE EN DOUBLE RAIL - 3 NERVURES





Découvrez notre vidéo sur le guidage et le cheminement



CE QUE DIT LA LOI

POUR FACILITER L'ORIENTATION, LE CHEMINEMENT DOIT :

- être visuellement et tactilement contrasté (70% de différence entre le fond et le cheminement).
- comporter sur toute sa longueur un repère continu tactile pour le guidage à l'aide d'une canne d'aveugle.

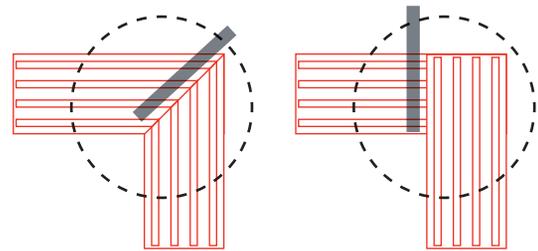
Norme NF P98-352

3.

COMMENT PROPOSER LE CHANGEMENT D'ORIENTATION ?

la P.A.M. devrait pouvoir identifier immédiatement le point de changement et être capable de prendre la nouvelle direction sans hésiter.

Deux implémentations permettent d'assurer de manière optimale l'efficacité et la continuité du dispositif.

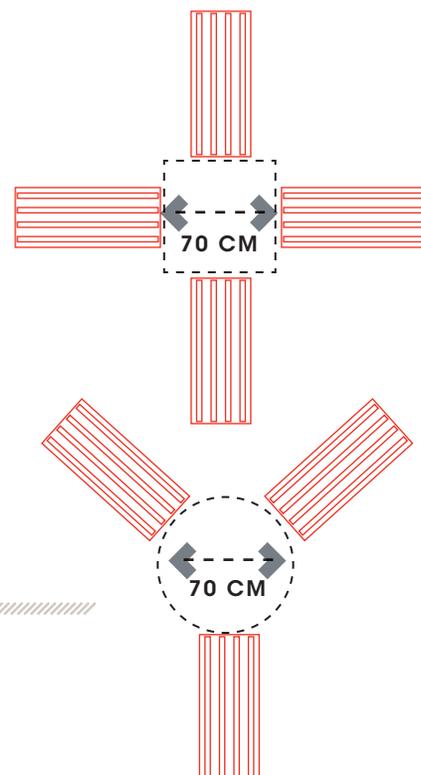


45° OU 90°

2.

PERMETTRE LE CHOIX D'ITINÉRAIRES AVEC LES BANDES DE GUIDAGE

- Le vide oblige l'arrêt pour rechercher une information et détecter différentes possibilités de cheminement.
- L'espace vide doit dépasser de part et d'autre du dispositif de guidage. 70 cm de côté de vide est mis en place.
- L'espace vide doit avoir une largeur de 20 cm de plus que la largeur du dispositif double bande.



70 CM



4.1

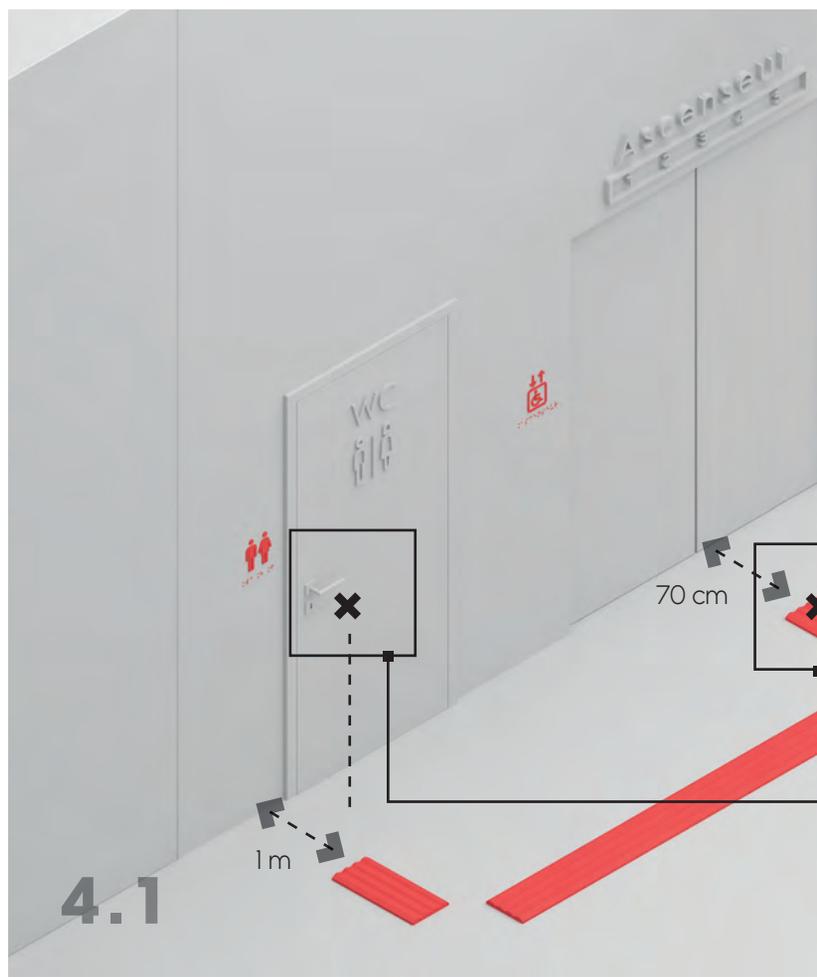
ARRIVÉE VERS UNE PORTE OU UN ASCENSEUR

Les bandes d'aide à l'orientation (B.A.O) doivent être perpendiculaires au point d'arrivée.

Pour l'arrivée vers une porte, 2 cas se présentent pour respecter le pas de freinage :

- Pour les **portes manuelles**, positionner le rail à 1 m du côté de la poignée.
- Pour les **portes automatiques**, positionner le rail à 70 cm dans l'axe central de la porte.

Pour l'arrivée vers un **ascenseur**, positionner le rail à 70 cm face au bouton d'appel



4.2

ARRIVÉE VERS UN GUICHET

Le rail de guidage doit être **perpendiculaire** au point d'arrivée.

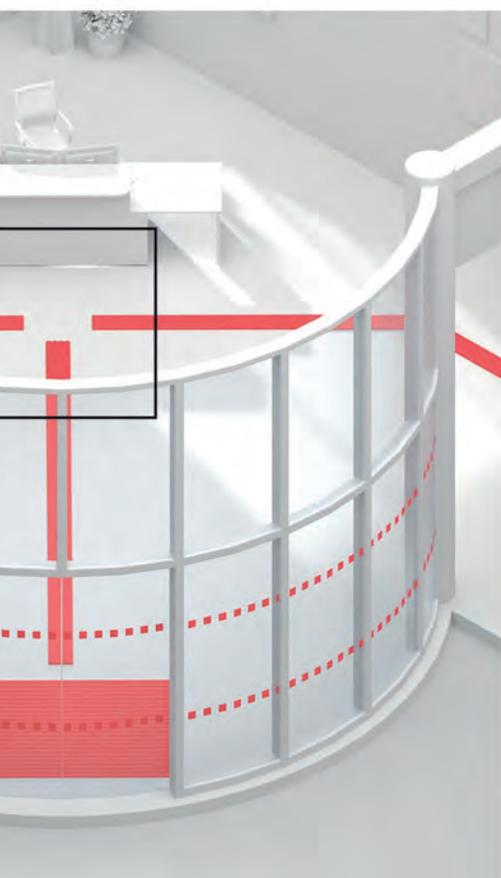
Pour l'arrivée vers un **guichet**, positionner le rail à 70 cm face à l'accueil handicapé.



× Principes de Guidage (suite)

implanté au milieu

implanté du côté de la poignée



4.3

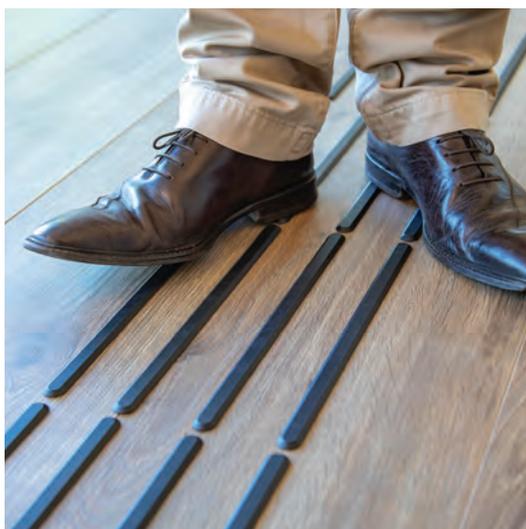
ARRIVÉE VERS UN ESCALIER

Le rail de guidage doit être **perpendiculaire** à la dalle ou clous podotactiles et diriger vers la **main courante de droite**. Le rail doit **s'arrêter à 1 m du premier nez de marche**.

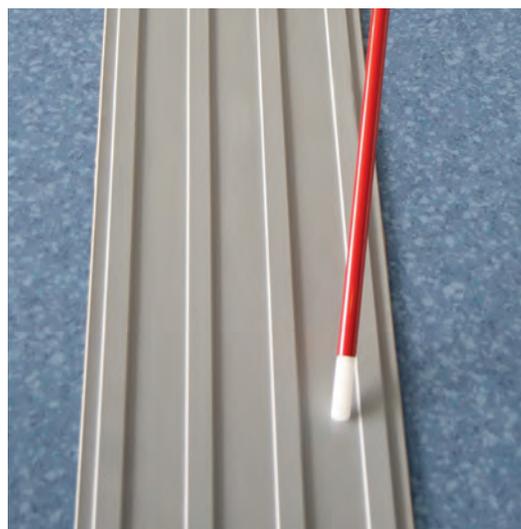
Pour l'arrivée vers des **escaliers montants et descendants à deux volées**, diriger le rail vers la **main courante du milieu** et marquer l'arrêt à 1 m en face.

Les solutions Romus

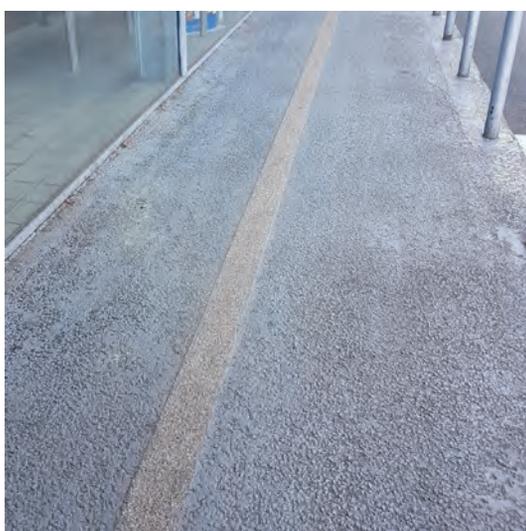
x



Barrettes intérieures EASYGUIDE



Rails intérieurs TACTILINE



Bandes de guidage «BAOGRAN»



Rails extérieurs EXTELINE



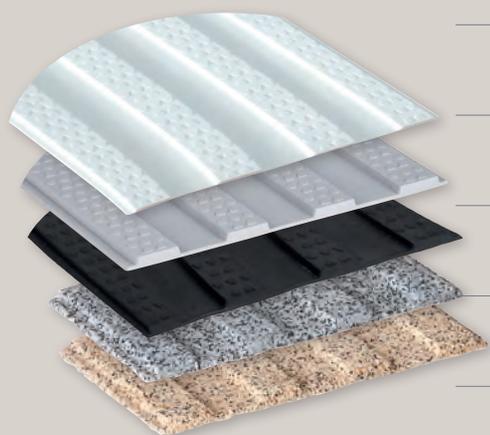
Découvrez notre catalogue
et l'ensemble de notre gamme
sur www.romusworld.com



RAILS DE GUIDAGE | EXTÉRIEUR

Rail «EXTELINE 4GC»

Pose en simple rail - 4 nervures



Référence	Coloris	Matière	Dimensions	Type
4236	Blanc		100 x 22 cm	A coller
4237	Gris Ral 7040	Méthacrylate	100 x 22 cm	A coller
4290	Noir		100 x 22 cm	A coller
4297	Gris granité		100 x 22 cm	A coller
4296	Beige granité	Méthacrylate et Granites	100 x 22 cm	A coller
4230	Blanc		100 x 22 cm	adhésivé ADHEXT

Rail «EXTELINE 3GC»

Pose en double rail - 3 nervures



Référence	Coloris	Matière	Dimensions	Type
4226	Blanc	Méthacrylate	100 x 17 cm	A coller



E.R.P : 1 à 5

ACCESSOIRES POUR RAILS ET DALLES MÉTHACRYLATE



Référence

4229



METACOL

Colle bi-composante (sachet à diluer) uniquement compatible avec les dalles podotactiles et le rail de guidage EXTELINE.

Consommation :

- Dalle podotactile EXTELINE : 1 kg (béton) à 3 kg (enrobé) / dalle
- Rail de guidage EXTELINE : 0,7 kg (béton) à 1 kg (enrobé) / rail
- Durée d'utilisation une fois le pot ouvert : maxi 10-15 min à 20°C
- Se stocke 6 mois dans son emballage d'origine à l'abri de la chaleur et du froid
- Température de surface entre 5°C et 35°C
- Hygrométrie <80%
- Mise en circulation : 30 min à 20°C
- Pot de 8 kg

Demandez la fiche technique.

Référence

4228



METAPRIM

Primaire mono-composant uniquement compatible avec les dalles podotactiles et le rail EXTELINE : sur supports béton, carrelage, bois

Consommation : 0,2 à 0,4 l/m² (rouleau).

Pot de 5l

Peut être recouvert après séchage de 30-45 min, maxi 2h. Température d'application au sol entre +10°C et +30°C.

Demandez la fiche technique.

Référence

24231



ACTISOL

Activateur à appliquer à l'aide du pulvérisateur 500ml sur la zone destinée à recevoir le rail et la dalle podotactile adhésivée.

A appliquer juste avant le collage UNIQUEMENT sur supports béton (200-400g/m² suivant porosité), pierres naturelles poreuses et enrobés (200g/m²).

On aura une impression de support humide avant d'appliquer le dispositif podotactile.



Consulter notre catalogue général pour plus de détails sur nos produits sur www.romusworld.com

LE GUIDAGE AU SOL

RAILS DE GUIDAGE



Bande de guidage «Baogran» - Résine + Granulats

Granulats



Conso. 1,3 kg pour 1 m x 0,15 m

+ Résine



Conso. 1,3 kg pour 1 m x 0,15 m

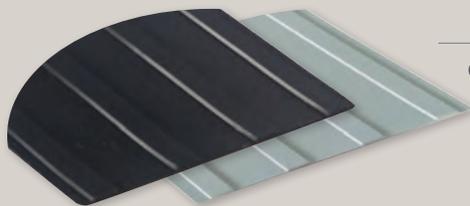


Référence	Coloris	Poids
7095	Gris	sac 25 kg
7096	Beige	sac 25 kg
4229	Metacol	8 kg



Rail «TACTILINE 4Gci/3-5»

Pose en simple rail - 4 nervures



Référence	Coloris	Matière	Dimensions	Type
4266	Noir Ral 9004	Polyuréthane	100 x 22 cm	Adhésifs
4267	Gris Ral 7040	Polyuréthane	100 x 22 cm	Adhésifs

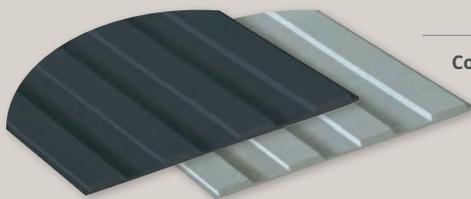
Coefficient Anti-glissance : 0,94 (sec). Classement feu : Cfl-s1



E.R.P : 3 à 5

Rail «TACTILINE 4Gci/1-2»

Pose en simple rail - 4 nervures



Référence	Coloris	Matière	Dimensions	Type
4247	Noir Ral 9004	Polyuréthane	100 x 22 cm	Adhésifs
4249	Gris Ral 7040	Polyuréthane	100 x 22 cm	Adhésifs

Coefficient Anti-glissance : 0,94 (sec). Classement feu : Cfl-s1



E.R.P : 1 à 2

Barrettes «EASYGUIDE-2»



Référence	Coloris	Matière	Conditionnement	Type
4905	Gris clair	Polymère injecté	Lot de 24 barrettes (6 plaques de 4 barrettes)	Adhésivé
4906	Noir	Polymère injecté	pour environ 1,80 m de cheminement x 4 nervures	Adhésivé



Consulter notre catalogue général
pour plus de détails sur nos produits
sur www.romusworld.com

04

Escalier ET VIGILANCE





Découvrez notre vidéo
escaliers et vigilance

POURQUOI ?

L'approche de l'escalier en montée entraîne un risque important de chute pour une personne aveugle ou mal-voyante (P.A.M.)



CE QUE DIT LA LOI

L'éveil de la vigilance d'une personne mal ou non-voyante peut être obtenu par différents moyens ou dispositifs, notamment un simple changement de texture du revêtement de sol.

La norme Afnor NF P 98-351 définit un type de bande d'éveil de vigilance (B.E.V.)

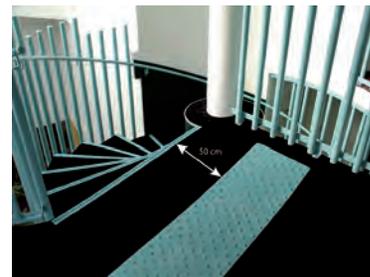
1.

DALLES OU CLOUS PODOTACTILES (B.E.V.)

En haut de chaque volée d'escalier de 3 marches ou plus, un dispositif au sol doit permettre l'éveil de la vigilance à une distance de **0,50 m de la première marche** grâce à un **contraste visuel et tactile**.

Peut être réduite à 28 cm si la configuration de l'escalier ne le permet pas.

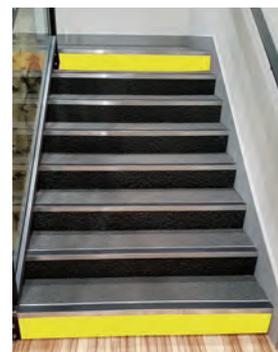
Arrêtés du 1/08/2006 et du 20/04/2017



2.

BANDES DE CONTRASTES CONTREMARCHE

La **première et la dernière marches** doivent être pourvues d'une **contremarche** d'une hauteur minimale de **10 cm, visuellement contrastée** par rapport à la marche.

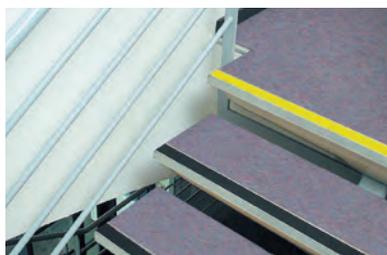


3.

NEZ DE MARCHE CONTRASTÉS

Les nez de marches doivent répondre aux exigences suivantes :

- être **contrastés visuellement** sur le plat de marche d'au moins 3 cm d'un seul tenant, par rapport au reste de l'escalier ;
- être **non glissants** ;
- **ne pas présenter de débord** excessif par rapport à la contremarche.

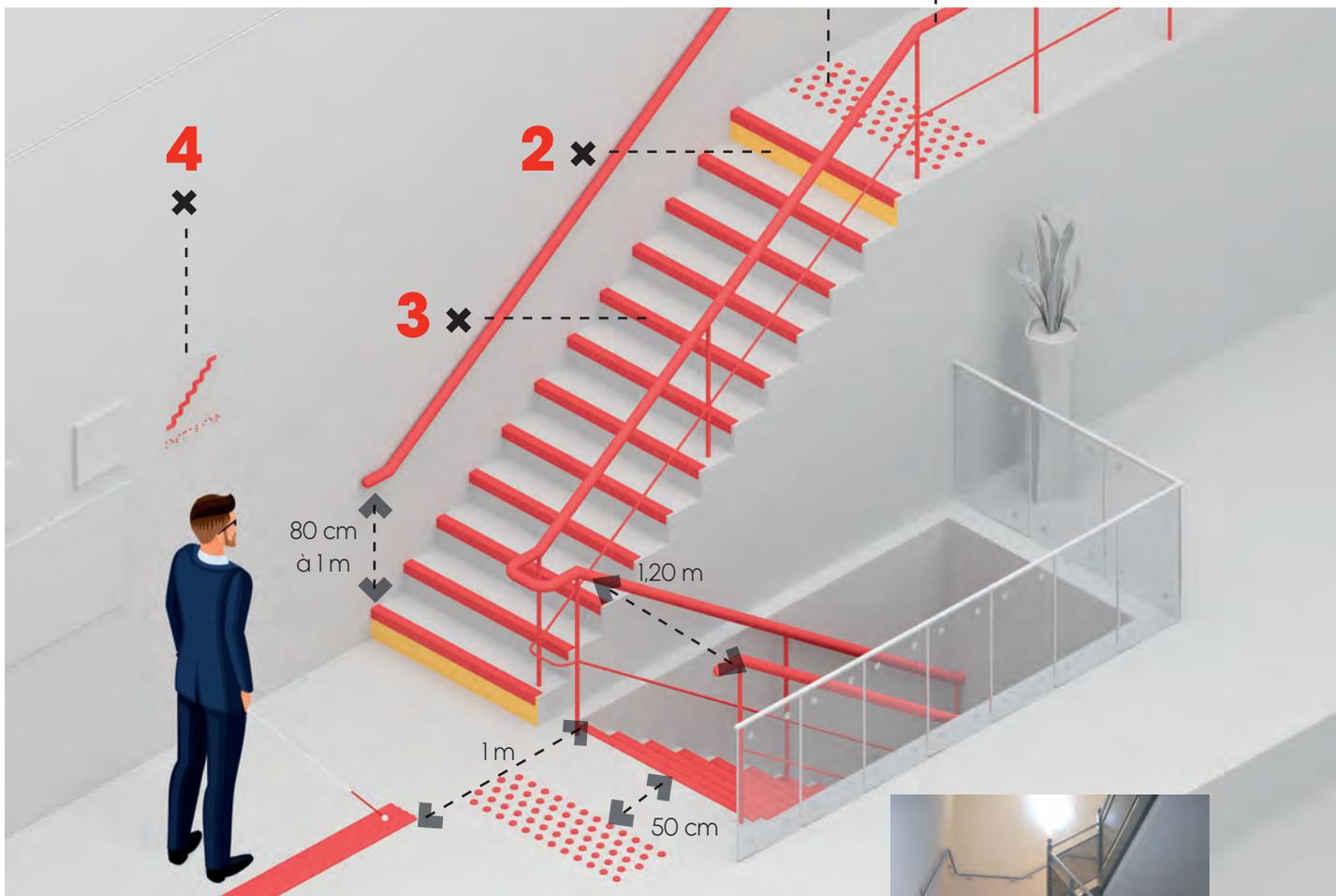


COMMENT PRÉVENIR LA PRÉSENCE DES ESCALIERS

Différents dispositifs d'éveil à la vigilance doivent être mis place :

* Rails podotactiles (B.A.O) voir p. 18

1. Dalles ou clous podotactiles (B.E.V)
2. Bandes de contrastes contremarche
3. Nez de marche contrastés
4. Signalétique Braille
5. Mains courantes



4.

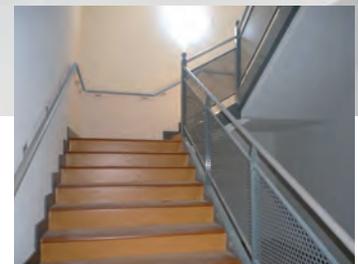
SIGNALÉTIQUE BRAILLE

Sous forme de panneaux avec **texte et pictos en relief et en braille**.
 Pour être conformes, les plaques de porte doivent être positionnées à une hauteur comprise entre **0,90 et 1,30 m pour une lecture facile pour tous** : aussi bien assis que debout



5.

MAINS COURANTES



L'escalier, quelle que soit sa conception, doit comporter une main courante de chaque côté.

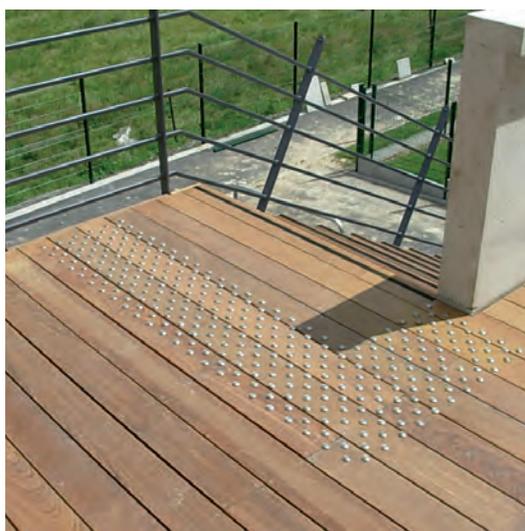
La largeur minimale entre mains courantes doit être de 1,20 m.

Toute main courante doit répondre aux exigences suivantes :

- être située à une **hauteur comprise entre 0,80 m et 1 m**. Toutefois, lorsqu'un garde-corps tient lieu de main courante, celle-ci devra être située pour des motifs de sécurité à la hauteur minimale requise pour le garde-corps. Une 2eme main courante pour enfants sera située entre 600 et 750 mm du sol.
- se prolonger horizontalement de la longueur d'une marche au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée sans pour autant créer d'obstacle au niveau des circulations horizontales.
- **être continue, rigide et facilement préhensible.**
- être différenciée de la paroi support grâce à un éclairage particulier ou à un **contraste visuel**.

Les solutions Romus

x



Clous podotactiles extérieurs



Dalles podotactiles



Clous podotactiles intérieurs



Bandes contremarches

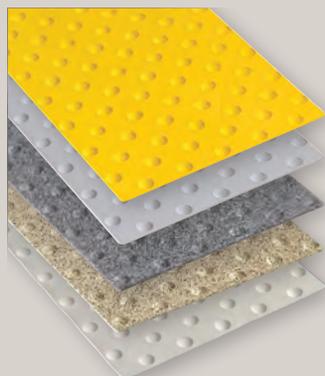


Découvrez notre catalogue
et l'ensemble de notre gamme
sur www.romusworld.com

1. DALLES PODOTACTILES (BEV)



Dalles podotactiles «Exteline»



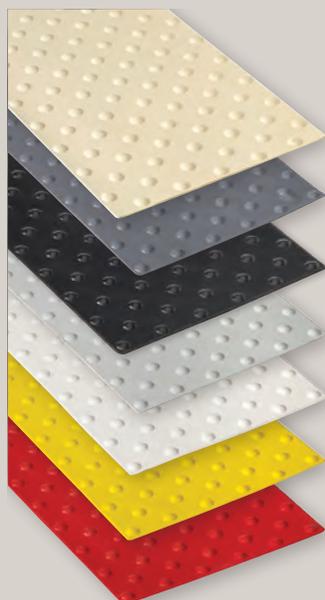
Référence	Coloris	Matière	Dimensions	Type	Épaisseur
4220	Blanc	Méthacrylate	820 x 400 mm	A coller	7 mm
4206	Blanc		600 x 400 mm		
4219	Jaune Ral 1023		820 x 400 mm		
4218	Gris Ral 7040		820 x 400 mm		
4207	Granité Gris	Méthacrylate et Granites	820 x 400 mm	adhésivé ADHEXT	
4208	Granité Beige		820 x 400 mm		
4205	Blanc		820 x 400 mm		

Coefficient de glissance SRT en humide :

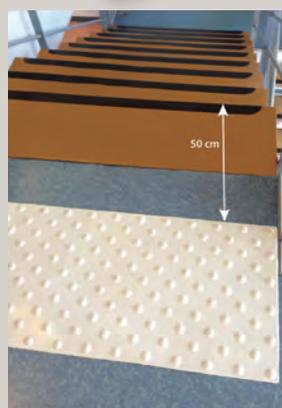
- blanc et couleur 0,63
- granité 0,76



Dalles podotactiles «Accesdal»



Référence	Coloris	Matière	Dimensions	Type	Épaisseur		
4480	Noir Ral 9004	Polyuréthane	600 x 400 mm	Non Adhésivées	7 mm		
4481	Gris foncé Ral 7015		600 x 400 mm	Non Adhésivées			
4482	Gris clair Ral 7040		600 x 400 mm	Non Adhésivées			
4483	Blanc Ral 9016		600 x 400 mm	Non Adhésivées			
4484	Photoluminescent*		600 x 400 mm	Non Adhésivées			
4446	Noir Ral 9004	Polyuréthane	820 x 400 mm	Non Adhésivées	7 mm		
4440	Noir Ral 9004		820 x 400 mm	Adhésivées			
4447	Gris foncé Ral 7015		820 x 400 mm	Non Adhésivées			
4441	Gris foncé Ral 7015		820 x 400 mm	Adhésivées			
4448	Gris clair Ral 7040		820 x 400 mm	Non Adhésivées			
4442	Gris clair Ral 7040		820 x 400 mm	Adhésivées			
4449	Blanc Ral 9016		820 x 400 mm	Non Adhésivées			
4443	Blanc Ral 9016		820 x 400 mm	Adhésivées			
4444	Jaune Ral 1023		820 x 400 mm	Adhésivées			
4445	Rouge Ral 3020		820 x 400 mm	Adhésivées			
4322	Noir Ral 9004		Polyuréthane	1400 x 400 mm		Adhésivées	7 mm
4324	Gris foncé Ral 7015			1400 x 400 mm		Adhésivées	
4321	Gris clair Ral 7040			1400 x 400 mm		Adhésivées	
4323	Blanc Ral 9016			1400 x 400 mm		Adhésivées	
4320	Beige Ral 1015			1400 x 400 mm		Adhésivées	



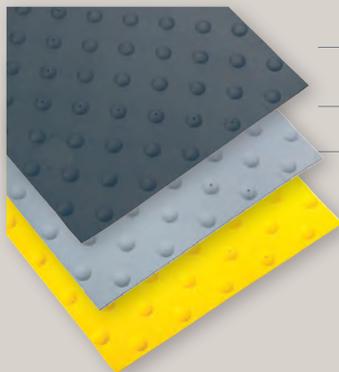
Coefficient anti-glissance : SRT 0,94 (sec)
Classement Feu Cfl-s1

ESCALIERS ET VIGILANCE

1 DALLES PODOTACTILES (BEV)



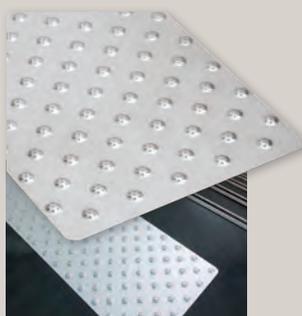
Dalles podotactiles «ALERTILE»



Référence	Coloris	Matière	Dimensions	Type	Épaisseur
4470	Gris foncé Graphite RAL 7024	PVC souple	1363 x 426 mm	Encastrable et soudable à chaud	8 mm
4471	Gris clair Light RAL 7047				
4472	Jaune RAL 1023				



«Dalinox»



Référence	Matière	Dimensions	Type	Épaisseur
14214	Inox brossé 304	982 x 407 mm	A visser	7 mm
14213		600 x 407 mm		

Référence	Aspect	Conditionnement	Ø x L	Type
94139	Inox	Boîte de 200 vis	3,5 x 35 mm	Cruciforme



«Dalum» - A grips



Référence	Matière	Dimensions	Type	Épaisseur
4305	Alu incolore	800 x 420 mm	A coller	7 mm
4306	Alu or			
4307	Alu noir			
14204	Alu brut	982 x 407 mm	A visser	



«Dalum» - larmé



Référence	Matière	Dimensions	Type	Épaisseur
4217	Aluminium brut larmé	982 x 407 mm	A visser	7 mm
4203		600 x 407 mm		

Référence	Aspect	Conditionnement	Ø x L	Type
94139	Inox	Boîte de 200 vis	3,5 x 35 mm	Cruciforme

1 ■ CLOUS PODOTACTILES (BEV)



Clous podotactiles «Métaclou» à chevrons



Référence	Matière	Conditionnement	Type
4360	Inox 304	Lot de 200 clous Pour environ 1,30m x 0,40m	A sceller
4362	Polyamide PA 6	Lot de 200 chevilles	



Clous podotactiles «Métaclou» striés



Référence	Matière	Conditionnement	Type
4355	Inox 304 - EXT/INT		
4354	Inox 316 - EXT/INT		
4357	Laiton - EXT/INT	Lot de 216 clous Pour environ 1,40 x 0,40 m ou 1 x 0,60 m	A sceller
4358	Inox 304 lisse - INT		
4351	Acier zingué argent - INT		
4352	Acier zingué noir - INT		
4359	Polyamide PA 6	Lot de 216 chevilles	



Clous podotactiles «Polyclou»



Référence	Matière	Conditionnement	Type
4435	Noir - Polymère injecté	Lot de 250 clous. Ø 25 mm x Ep. 5 mm. Pour environ 1,65 m x 0,40 m ou 1,30 m x 0,60 m.	A frapper
4436	Gris - Polymère injecté		

CLOUS PODOTACTILES (BEV) ■ «CLASSIQUES»



Clous podotactiles «ROM.PLOT»



Référence	Matière	Conditionnement	Type
4376	Alu brut - Rainuré	Boîte de 50 clous. Ø 25 mm x Ep. 5 mm. Pour info, il faut 150 clous pour environ 1 m x 0,40 m.	A visser
4377	Alu noir - Rainuré		Livré avec vis au coloris adapté
4379	Inox - Rainuré		
4378	Laiton - Rainuré		
4490	Alu brut - Rainuré	Boîte de 150 clous (3 planches de 50 clous) pour environ 1 m x 0,40 m.	Adhésivé
4492	Laiton - Rainuré		
4495	Alu brut - Lisse		
4496	Inox - Rainuré		
4490	Alu noir - Lisse		
4390	Alu brut - Rainuré	Boîte de 50 clous. Pour info, il faut 150 clous pour environ 1 m x 0,40 m.	A coller
4395	Alu brut - Lisse		
4391	Alu incolore - Rainuré		
4394	Alu noir - Lisse		
4392	Laiton - Rainuré	* Non recommandé au passages élevées et intensifs	Clou à coller
4396	Inox - Rainuré		



Découvrez notre vidéo sur les clous «ROM.PLOT»

ESCALIERS ET VIGILANCE

1. CLOUS PODOTACTILES (BEV) | «GRAND TRAFIC»



Clous podotactiles «ROM.DOT»



Référence	Matière	Conditionnement	Type
4335	Blanc Ral 9001	Boîte de 180 clous adhésifs. Ø 25 mm x Ep. 5 mm. Pour environ 120 m x 0,40 m.	A coller et Adhésivé
4336	Gris anthracite Ral 7016		
4337	Gris clair Ral 7042		
4338	Inox		
4339	Alu brut lisse		
 Anneau autoadhésif			
4330	Blanc Ral 9001	Kit composé de 180 clous adhésifs 1 cartouche de colle + 1 embout (quantité jusqu'à 360 clous). 1 pistolet doseur 4 gabarits carton emboîtables 40 x 30 cm (120 cm de largeur)	A coller et Adhésivé
4331	Gris anthracite Ral 7016		

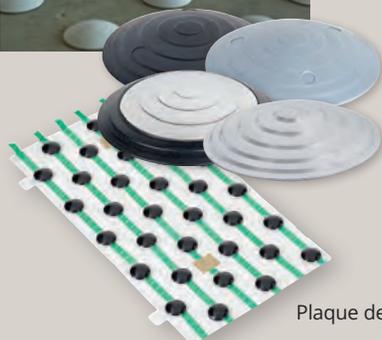
CLOUS PODOTACTILES (BEV) | «LES + RAPIDES À POSER»



Clous podotactiles «Easyplot»



Référence	Matière	Conditionnement	Dimensions	Type
4286	Noir	Lot de 165 clous (5 plaques de 33 clous) pour environ 1,10 m x 0,40 m. Ø 25 mm x Ep. 5 mm.	420 x 225 mm	Adhésivé
4285	En Polymère injecté Gris clair			
4287	Base Polymère injecté avec capsule inox surmoulée qui permet une double contraste Bicolore.			
4281	Alu brut			



Plaque de 33 clous



Découvrez notre vidéo
sur les clous «Easyplot»



2. CONTREMARCHES VISUELLES



Bandes contremarches - Adhésives

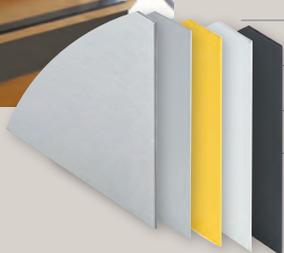


Référence	Matière	Coloris	Dimensions	Épaisseur
6447	PVC	● Noir	Rouleau 10 m x 10 cm	Épaisseur 580 microns = 0,58 mm Très épais, plus particulièrement adapté au grand trafic.
6445		● Blanc		
6446		● Jaune		
6448		● Rouge		

2. CONTREMARCHES VISUELLES

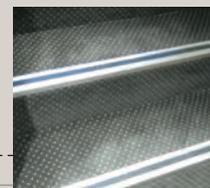


Plaque contremarche métal

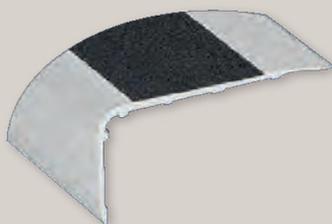


Référence	Matière	Dimensions	Type	Epaisseur
6430	Inox	2,50 m x 10 cm	A coller	1 mm
6431	Alu incolore			
6432	Alu jaune			
6433	Alu blanc			
6434	Alu noir			

3. NEZ DE MARCHE CONTRASTÉS



Bord sifflet - 36 mm



Référence	Présentation	Matière	Dimensions	Longueur	Type
1391	Livré sans bande 36 mm	Alu incolore	67 x 32 mm	3,00 m	Percé
1390	Livré avec bande noire 36 mm adhésive. Non fixé			3,00 m	
1392				4,00	
2391	Livré avec bande noire 36 mm adhésive. Fixée			3,00 m	Adhésif



G.T. Bord sifflet

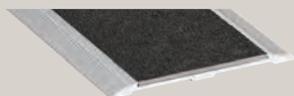


Référence	Matière	Dimensions	Longueur	Type
13003	Alu brut	68 x 33 mm	3,00 m	Percé
1301			4,00 m	
1308			68 x 45 mm	

+ Bandes PCV soft largeur 48 mm



GT Plat

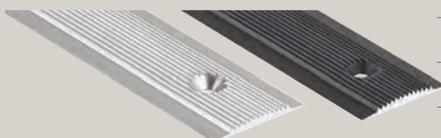


Référence	Matière	Dimensions	Longueur	Type
1334	Alu incolore	60 mm	4,00 m	Percé

+ Bandes PCV soft largeur 47 mm



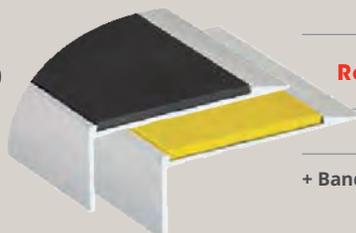
Plat strié 40 mm



Référence	Matière	Largeur	Longueur	Type
1502	Alu incolore	40 mm	2,00 m	Percé-fraisé
1503	Alu noir			



AS 20



Référence	Matière	Dimensions	Longueur	Type
1660	Alu brut	67 x 26,5 mm	2,75 m	Percé

+ Bandes PVC grand trafic largeur 50 mm

ESCALIERS ET VIGILANCE

3. NEZ DE MARCHE CONTRASTÉS | BANDES ADHÉSIVES ANTIDÉRAPANTES



Bandes carborundum

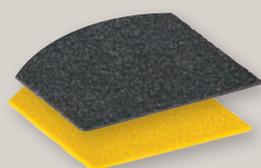


Référence	Coloris	Épaisseur	Largeur	Longueur
97130	● Noir		12 mm	50 m
6971	● Noir		19 mm	
6972	● Noir		25 mm	
6974	● Noir	1 mm	36 mm	18,30 m
6973	● Noir		50 mm	
6995	● Noir		100 mm	
7003	● Noir	2 mm	48 mm	
6979	● Jaune		19 mm	
6984	● Jaune		36 mm	
7001	● Blanc		19 mm	
7002	● Blanc		36 mm	18,30 m
6978	● Rouge	1 mm	19 mm	
6981	● Rouge		36 mm	
6980	● Transparent		25 mm	
6989	● Fluorescent		19 mm	
6976	● Stries Jaune / noir		50 mm	

En gras : bandes de largeur ≥ 3 cm (conforme à la norme accessibilité E.R.P.)



Bandes Soft



non abrasives

Référence	Coloris	Épaisseur	Largeur	Longueur
7010			19 mm	
7030	● Noir	1,3 mm	36 mm	18,30 m
7032	● Jaune		36 mm	
164603			48 mm	3 m
16470			48 mm	4 m
7048	● Noir	2 mm	48 mm	18,30 m
16479			47 mm	

En gras : bandes de largeur ≥ 3 cm (conforme à la norme)



Bandes photoluminescentes



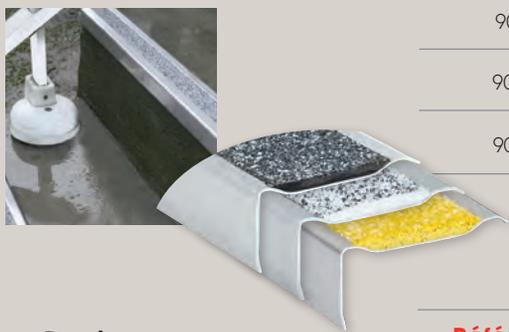
Référence	Épaisseur	Largeur	Longueur
6986	carborundum	19 mm	18,30 m
6988	1 mm	50 mm	

En gras : bandes de largeur ≥ 3 cm (conforme à la norme accessibilité P.M.R.)

3. NEZ DE MARCHÉ CONTRASTÉS | «EXTINOX»



Resinox



Référence	Matière	Longueur	Profil	Hauteur	Bande	Type
9061	Inox + Résine granité grise					Percé
9062	Inox + Résine granité jaune	2,98 m	60 mm	30 mm	50 mm	A visser avec vis inox ø 3,5 mm (non livrées)
9063	Inox + Résine granité noire					



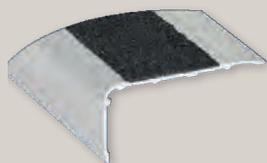
Rapinox



Référence	Matière	Dimensions	Longueur	Type
1771		40 x 20 mm		
1772	Inox brossé	60 x 25 mm	2,50 m	Percé
1773		80 x 50 mm		



Resalu BS 36



Référence	Matière	Dimensions	Longueur	Type
9140	Alu incolore + Résine noire	67 x 32 mm	3,00 m	Percé



NEZ DE MARCHÉ CONTRASTÉS | «ALL-GRIP»

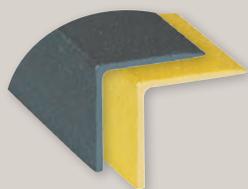
Bandes antidérapantes «All-grip»



Référence	Coloris	Épaisseur	Largeur	Longueur	Type
9020	● Noir				
9010	● Beige	3 mm	50 mm	2,40 m	Percé
9009		Sachet de 14 vis			Ne conviennent qu'à la bande ALL-GRIP



Nez de marches «All-grip»



Référence	Coloris	Épaisseur	Dimensions	Longueur	Type
9030	● Noir				
9031	● Jaune	3 mm	55 x 55 mm	3,00 m	A coller ou à percer



Marche «All grip»



Référence	Coloris	Épaisseur	Dimensions	Longueur	Type
9041	● Noir / Jaune	3 mm	345 x 55 mm	1,50 m	A coller ou à percer

ESCALIERS ET VIGILANCE

3. NEZ DE MARCHE CONTRASTÉS | BANDES ANTIDÉRAPANTES



Pâte antidérapante epoxy «Patepox»



Référence	Coloris	Quantité
9080	● Noir	400 ml
9085	● Jaune	
9086	● Gris clair	
9088	● Blanc	



Découvrez notre vidéo sur la pâte antidérapante Epoxy



4. SIGNALÉTIQUE BRAILLE



Picto braille
120 x 120 mm
Adhésif

Référence

9504	Handicapé
9508	Personnalisé : non stocké, nous consulter



Nom braille
200 x 100 mm
- Adhésif



Référence

9535	Personnalisé (commande spéciale)
------	----------------------------------

Numéro braille
120 x 60 mm
- Adhésif



Référence Hauteur

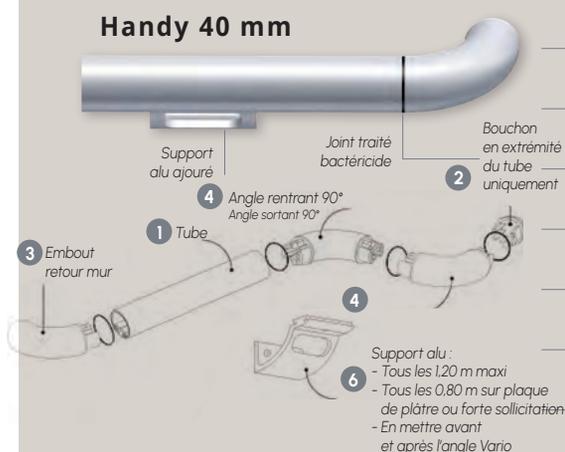
9520	Hauteur des chiffres : 20 mm
------	------------------------------

Indiquer le numéro : 1 à 4 chiffres max.

5. MAINS COURANTES ALU



Handy 40 mm



Référence	Matière	Pièce	Longueur
4748		1 tube	4,00 m
4758		2 Bouchon	
4768		3 Embout retour mur	
4778	Alu incolore	4 Angle rentrant sortant 90°	
4789		5 Angle vario	
4790		6 Support alu	
4776		Pièce raccord 2 tubes	



05 MARQUAGE URBAIN

TRAÇAGE DE LIGNES



Kit pochoirs



Référence	Utilisations	Kit
93327	Chiffres 380 x 250 mm ; 230 x 105 mm	Kit n°2
93328	Lettres 230 x 100 mm ; Handicapés ; Enfants ; Vélos	Kit n°3
93329	3 Handicapés 600 x 500 mm + 3 Handicapés 300 x 250 mm	Kit n°7
93319	Handicapés 300 x 250 mm (2 pièces); 600 x 500 mm (1 pièce)	Kit Basic
93324	Pochoirs divers pour du marquage urbain (8 pièces)	Kit City



Kit n°2



Kit n°3



Kit n°7



Kit City

Aérosol de traçage



Référence	Coloris	Utilisations	Volume	Autonomie	° utilisation
93306	Blanc	Marquage général	650 ml / 500 ml	Environ 50 m sur 10 cm de largeur	5-40°C
93307	Jaune	Attention / Danger			
93308	Bleu	Obligation / Protection			
93313	Noir	Contraste / Effacer			
93303	Rouge	Interdiction / stop			

Traceuse de lignes

Référence 93304

SIGNALÉTIQUE P.M.R.



Kit panneau P.M.R.

Référence 9035



.....

Les solutions extérieures

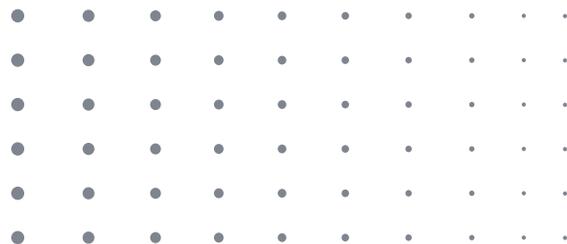
-----x



.....
.....
.....
.....

Les solutions intérieures

-----x





Suivez nos actualités sur 

BORDEAUX

Tél. : 05 56 43 10 40
bordeaux@lms-sol.com

BREST

Tél. : 02 98 02 62 86
brest@lms-sol.com

CHAMBÉRY

Tél. : 04 57 36 04 91
chambery@lms-sol.com

CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 91 47 26
clermontfd@lms-sol.com

DIJON

Tél. : 03 80 51 00 00
dijon@lms-sol.com

GRENOBLE

Tél. : 04 76 03 15 00
grenoble@lms-sol.com

LILLE

Tél. : 03 20 98 55 55
lille@lms-sol.com

LIMOGES

Tél. : 05 55 30 17 17
limoges@lms-sol.com

LYON

Tél. : 04 78 26 45 45
lyon@lms-sol.com

METZ

Tél. : 03 87 32 53 20
metz@lms-sol.com

NANTES

Tél. : 02 40 94 86 40
nantes@lms-sol.com

NICE

Tél. : 04 93 19 04 04
nice@lms-sol.com

RENNES

Tél. : 02 99 32 37 38
rennes@lms-sol.com

ROUEN

Tél. : 02 35 08 90 90
rouen@lms-sol.com

Ste GENEVIÈVE DES BOIS

Tél. : 01 69 73 22 00
sgb@lms-sol.com

STRASBOURG

Tél. : 03 88 18 17 18
strasbourg@lms-sol.com

TOULOUSE

Tél. : 05 34 25 84 85
toulouse@lms-sol.com

VANNES

Tél. : 02 97 01 09 09
vannes@lms-sol.com

VILLENEUVE LA GARENNE

Tél. : 01 41 32 53 00
villeneuve@lms-sol.com

LA MAISON DU SOL

9-11 rue de la Litte
92390 Villeneuve La Garenne

contact@lms-sol.com
www.lamaisondusol.com

RCS Nanterre / N° SIRET : 572 044 808
N° TVA intracommunautaire : FR 57 572 044 808